

RÈGLEMENT DÉTAILLÉ « PRIX JEUNE AUDIBERTI 2024 »

ARTICLE 1. L'Association des Amis de Jacques Audiberti (AAJA), 11 rue Serpente – 75006 Paris, organise un concours de textes brefs (prose, poésie, théâtre, etc.) dans le style « Ecrivez musclé, écrivez avec vos poings ! », ainsi que le conseillait Jacques Audiberti au jeune Claude Nougaro.

ARTICLE 2. Le concours vise à décerner le Prix Jeune Audiberti à un auteur de moins de 26 ans. Il répond à la volonté de mettre en lumière de jeunes talents dans la lignée du Prix Audiberti qui est attribué par la ville d'Antibes depuis 1979 à des auteurs confirmés comme Didier Van Cauwelaert, Sylvain Tesson ou Jean-Christophe Rufin.

ARTICLE 3. Le concours est à présent ouvert et clos le 15 septembre 2024.

ARTICLE 4. L'objet du concours est de soumettre au jury un texte bref. Ce texte (prose, poésie, théâtre, etc.) doit être original et inédit. Le style doit s'inscrire dans la lignée des écrits incisifs de Jacques Audiberti.

ARTICLE 5. Les textes ne devront pas dépasser 15 000 signes (espaces compris) et obéir aux normes suivantes : • format 21 x 29,7 cm • police : Calibri, Cambria, Garamond, Times Roman ou Arial • caractère 12 • interligne 1,5 • pages numérotées

ARTICLE 6. Les textes doivent être adressés par courriel accompagnés du bulletin d'inscription dûment rempli avec attestation d'âge (pièce d'identité), au plus tard le 15 septembre 2024 à l'adresse suivante : concours@audiberti.com. Afin de conserver l'anonymat des participants, leurs noms ne doivent en aucun cas figurer sur leurs textes. Le texte et le bulletin d'inscription doivent être envoyés dans deux pièces jointes différentes.

ARTICLE 7. Le lauréat ne pourra percevoir de rémunération au titre du droit d'auteur et accorde à l'Association des Amis de Jacques Audiberti la libre diffusion de son texte sur tout support de son choix.

ARTICLE 8. Le jury, composé des membres du comité de l'Association des Amis de Jacques Audiberti, sélectionnera le meilleur texte qui sera publié sur le site www.audiberti.com. Les décisions du jury sont sans appel et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Les textes seront jugés selon leur originalité, leur qualité littéraire et le respect du style « Audiberti ».

ARTICLE 9. Le gagnant sera prévenu individuellement par l'Association des Amis de Jacques Audiberti. La remise des prix aura lieu à Antibes. Le jury décernera à cette occasion le prix Jeune Audiberti d'un montant de 500 euros au texte primé.

ARTICLE 10. Le/la/les lauréat(s) s'engage(ent) à promouvoir durant l'année l'œuvre d'Audiberti, chacun selon ses propres lectures, selon l'actualité avec son propre mode d'expression : entretien (notamment après l'annonce du Prix), article ou tout autre manifestation à laquelle le lauréat pourrait participer, invité ou non.

ARTICLE 11. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Tel :

Courriel :

Titre du texte :

Copie de la carte d'identité à joindre en pièce jointe